

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

AJOUT DE DEUX CHAMBRES DE JOUEURS, ARÉNA
MARCEL-BÉDARD

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES - DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à ajouter deux chambres de joueurs ainsi que les installations complémentaires nécessaires à leur fonctionnalité, à l'aréna Marcel-Bédard de l'Arrondissement de Beauport.

2. Le projet comprend des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de génie civil, d'architecture du paysage, de construction, de reconstruction, d'agrandissement, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de déplacement, de remplacement, de démolition, d'aménagement intérieur, d'enveloppe, d'économie d'énergie, de décontamination, de signalisation, d'accessibilité, d'aménagement extérieur, de circulation, de transports ainsi que d'autres travaux divers et imprévus, et peut comprendre la relocalisation d'équipements d'utilités publiques et de transport d'énergie, l'acquisition de mobilier et d'équipement spécialisé nécessaire à sa réalisation.

3. Le projet nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise. Les services sont exigés pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité, la préparation des dossiers de demandes de subvention ou toute autre démarche requise auprès des autorités compétentes et peuvent également impliquer tout autre service requis pour la planification ou la réalisation du projet

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

4. L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1, 2 et 3 s'élève à 750 000 \$.

TOTAL : 750 000 \$

Annexe préparée le 9 février 2012 par :

Michel Turcotte, architecte
Service de la gestion des immeubles